

Lettre apostolique de N.T.S.P. Léon XIII
confirmant l'identité des corps de Saint-Jacques-le-Majeur
et des SS. Athanase et Théodore ses disciples.

Léon évêque,
Serviteur des serviteurs de Dieu, pour en perpétuer la mémoire.

Le Dieu Tout-Puissant, qui est admirable dans ses saints, a voulu, dans sa providence, que, tandis que leurs âmes jouissent au ciel d'un bonheur éternel, leurs reliques fussent sur la terre entourées de grands égards par les hommes et honorées de la splendeur du culte religieux.

Aussi il n'est pas étonnant que, d'après les desseins de la divine Providence, les corps de certains saints, longtemps laissés dans les ténèbres des caveaux et oubliés des générations précédentes, soient remis à la lumière dans les jours où l'Église est particulièrement tourmentée par des tempêtes violentes, alors que les chrétiens ont besoin d'un excitant plus puissant pour pratiquer la vertu. Au cours de ce siècle, dans lequel le démon livre à Dieu et à son Christ une lutte effroyable, bien à propos ont été trouvés les restes de saint François d'Assise, de sainte Claire, vierge et fondatrice d'Ordre, de saint Ambroise, docteur pontife, des saints Gervais et Protas martyrs, de saint Philippe et de saint Jacques apôtres.

A ce nombre il faut ajouter ceux de saint Jacques le Majeur, apôtre, et de ses deux disciples Athanase et Théodore, récemment retrouvés dans l'église principale de la ville de Compostelle.

D'après une tradition orale constante, répandue partout, qui remonte jusqu'aux temps apostoliques et confirmée d'ailleurs par des Lettres publiques de Nos Prédécesseurs, saint Jacques fut condamné au martyre de la décapitation par le roi Hérode, et son corps fut soustrait clandestinement par ses deux disciples Athanase et Théodore. Ceux-ci, craignant que les reliques de saint Jacques ne fussent anéanties si elles venaient à tomber entre les mains des Juifs, les emportèrent sur un navire et s'éloignèrent de la Judée. Après une heureuse traversée, ils atteignirent l'Espagne, et l'ayant contournée, ils abordèrent sur la côte à l'extrémité de la Galice, pays qui, d'après une pieuse tradition, avait été évangélisé par saint Jacques, sur inspiration divine, après l'Ascension du Christ.

Arrivés à la cité espagnole appelée *Iria Flavia*, ils résolurent de s'établir là dans un petit domaine. Ils déposèrent les reliques du saint Apôtre, qu'ils avaient apportées, à l'intérieur d'une crypte creusée à même d'un rocher et dans un *loculus* construit à la manière romaine ; au-dessus de ce tombeau, ils érigèrent une petite chapelle. Lorsque Athanase et Théodore eurent terminé leur course mortelle, les chrétiens de l'endroit, ayant en grande vénération ces deux saints personnages, ne voulurent pas séparer leurs corps de celui du saint qu'ils avaient si pieusement conservé leur vie durant. Ils les placèrent donc dans le même tombeau, l'un à droite, l'autre à gauche de l'Apôtre.

Peu après, les chrétiens étant persécutés et mis à mort dans toute l'étendue de l'empire romain, le tombeau du saint resta caché durant quelque temps. La tourmente passée, les Espagnols, qui avaient une grande vénération pour saint Jacques ayant connu la translation de son corps, vinrent en grand nombre à son tombeau et le visitèrent avec autant de piété que l'on visitait à Rome et ailleurs les tombeaux des Princes des Apôtres et les cimetières des saints martyrs. Dans les âges suivants les Barbares, d'abord, envahirent le pays, puis les Arabes, sous la conduite de Muza, dévastèrent l'Espagne et, en particulier, les provinces du littoral. Alors la petite chapelle fut détruite, et le tombeau du saint disparut pendant longtemps sous un amoncellement de ruines.

Malgré les temps, les Espagnols ne perdirent pas le souvenir de leur pieux trésor. Au commencement du IXe siècle, sous le règne d'Alfonse le Chaste, Théodomir étant évêque de l'Église d'Iria Flavia, la tradition rapporte qu'au-dessus de la crypte qui renfermait les restes de saint Jacques et de ses deux disciples apparut, comme détachée du ciel, une étoile resplendissante, indiquant par sa lumière le lieu où étaient renfermées les saintes reliques. L'évêque Théodomir, heureux d'un si grand présage, ordonna des prières publiques à Dieu, auteur de ce prodige, déblaya les ruines de l'ancienne chapelle et,

à l'aide de fouilles, parvint au tombeau désigné, qui renfermait dans des compartiments séparés les trois corps des saints.

Pour mieux préserver et défendre ce lieu sacré, il édifia un mur tout autour et environna le précieux trésor de solides constructions. A la nouvelle de cet événement, le roi Alfonso vint aussitôt vénérer le tombeau de l'apôtre ; il ordonna la reconstruction sous forme nouvelle de l'antique chapelle et donna à perpétuité, pour l'entretien de ce temple, la propriété d'un bien-fonds mesurant trois milles de longueur. La ville proche de la crypte, qui jusque-là s'était appelée *Iria Flavia*, reçut le nom de *Compostelle*, en souvenir des heureux présages manifestés par l'étoile.

De nombreux miracles rendirent encore plus illustre le tombeau de l'Apôtre et attirèrent pour y prier, non seulement les populations des villes voisines, mais aussi des régions plus éloignées. Le roi Alfonso III, mû par l'exemple de son prédécesseur, fit agrandir le temple tout en conservant intact l'antique *loculus* où reposaient les reliques ; il déblaya complètement les anciennes constructions et orna cette église avec une magnificence toute royale.

Sur la fin du Xe siècle, des troupes farouches d'Arabes, envahissant de nouveau l'Espagne, pillèrent de nombreuses villes, massacrèrent un grand nombre d'habitants, et dévastèrent toute la contrée par le fer et par le feu. Le féroce émir Almanzor, sachant le culte que l'on avait pour le tombeau de saint Jacques avait arrêté de la livrer au pillage et de le détruire, en réalisant son dessein, il savait être maître de la plus puissante forteresse en laquelle les Espagnols mettaient tout leur espoir. A cette fin il ordonna au chef de ses hordes de pillards de marcher droit sur Compostelle, d'attaquer la ville et d'anéantir par le feu le temple et tous les objets sacrés. Mais Dieu, au seuil de la demeure sainte, éteignit l'incendie qui déjà avait pris et s'était propagé. Il frappa Almanzor et son armée par des tourments atroces qui, les disséminant, les obligèrent à s'éloigner de Compostelle : presque tous avec Almanzor périrent de mort subite.

Restaient encore éparses, autour de l'hypogée, les cendres de l'incendie dû à la férocité des soldats, mais qui étaient aussi un témoignage du secours divin. Dès que l'Espagne fut délivrée de ces calamités, l'évêque de Compostelle, Didace Pélaez, sur les ruines de l'ancien temple construisit une église plus vaste, que son successeur, l'évêque Didace Gelmirez, gratifia d'un culte plus solennel et éleva au rang insigne de basilique, dont il lui conféra le titre et les prérogatives.

L'œuvre principale de cet évêque fut la récoignition des reliques à lui transmises, et la préservation du *loculus* rendu inaccessible au moyen d'un mur exhaussé sur sa partie supérieure. Il n'hésita pas cependant à séparer une parcelle des saints ossements, qu'il donna, avec des cédules d'authenticité, à saint Authon, évêque de Pistoia. Ce fragment, d'après une expertise récente faite par des spécialistes, appartenait à la tête : c'est ce qu'on appelle l'apophyse mastoïde ; il est encore couvert de sang, car il a dû recevoir un coup d'épée lorsque la tête fut séparée du cou. Ces reliques sont, de nos jours, honorées dans l'église de Pistoia en grande dévotion, grâce au bruit des miracles et à la religion ancestrale des habitants.

Pendant ce temps, la renommée du sanctuaire espagnol, répandue de tous côtés, amena une immense multitude de pèlerins accourant de presque toutes les contrées de la terre et ce pèlerinage devint si fameux, qu'il put être mis au même rang que celui des saints Lieux de Palestine et d' *ad limina* des saints Apôtres Pierre et Paul, à Rome. Aussi les pontifes romains, Nos prédécesseurs, réservèrent-ils au siège apostolique la dispense du vœu de pèlerinage à Compostelle.

Sur la fin du XVIe siècle, l'Espagne presque tout entière subit une épouvantable et désastreuse tourmente ; au milieu de ce désastre, le tombeau du saint Apôtre courut un danger tout particulier. La guerre avait éclaté entre l'Espagne et l'Angleterre. Les Anglais, qui de la vraie foi étaient passés dans le camp de l'hérésie, avaient résolu de piller les églises catholiques, de les détruire ainsi que toutes les choses saintes, après les avoir violées. Dans la Galice, extrême région maritime exposée aux armées ennemies, les temples furent détruits, les images des saints, leurs reliques, et tous les objets les plus sacrés furent brûlés par la fureur hérétique. Et afin d'éteindre, disaient-ils, la plus pernicieuse des superstitions, ils mirent le siège devant Compostelle.

En ce temps, à la tête de cette Église gouvernait le très pieux archevêque Jean de Saint-Clément. Après s'être entendu avec les chanoines et tout le chapitre pour cacher en lieu sûr les reliques de divers

saints, il se chargea lui-même de la principale des reliques : celle de saint Jacques. Mais, comme les ennemis approchaient, précipitamment et à la dérobée les trois corps furent cachés par l'évêque. Il avisa cependant que le nouveau *loculus* fût élevé avec les matériaux de l'ancien construit à la façon romaine, afin de laisser à la postérité un témoignage de leur identité. Dès que les ennemis se furent retirés et les périls de la guerre passés, les habitants de Compostelle et les pèlerins qui venaient fréquemment dans ce lieu tenaient pour certain que les saintes reliques étaient au même endroit où elles avaient été déposées primitivement. Leurs descendants partagèrent la même opinion, de telle sorte que, même de nos jours, les chrétiens pensaient que les reliques se trouvaient dans l'abside du maître-autel. Aussi bien allaient-ils dans cette chapelle majeure pour les vénérer de plus près et le clergé de la basilique y terminait la prière quotidienne par le chant de l'antienne propre.

Lorsque Notre Vénérable Frère, le Cardinal de la Sainte Église Paya y Rico, aujourd'hui archevêque de Compostelle, eut, depuis quelques années, entrepris de restaurer la basilique, il mit à exécution l'idée qui tourmentait son esprit : à savoir, d'examiner le lieu où avaient été déposées les reliques de saint Jacques et de ses disciples Athanase et Théodore. Pour une affaire si importante, il délégua des dignitaires de l'Église très experts qui devaient diriger les travaux. Les choses se passèrent tout autrement qu'on ne s'y attendait. Dans l'hypogée, explorée de toutes parts, ainsi que dans les retraites qui existaient encore autour de l'autel majeur, rien ne fut trouvé. Enfin, après un redoublement de prières par le clergé et le peuple, au centre de l'abside, en arrière du maître-autel et devant un autre autel placé plus avant, une dalle fut enlevée, et après qu'on eut creusé à deux coudées, un sarcophage apparut aux ouvriers, sur le couvercle duquel une croix était sculptée. Ce sarcophage était composé de pierres et de briques tirées de l'ancienne crypte et de l'ancien tombeau. Le couvercle fut levé devant des témoins, et on reconnut des ossements appartenant à trois squelettes d'hommes.

Notre Vénérable Frère, Cardinal archevêque de Compostelle, conformément au décret du saint Concile de Trente, ayant entendu des savants et des hommes pieux, et réclamé l'avis des experts les plus distingués, fit le procès-verbal de tout cela, et demanda s'il constait de l'identité de ces reliques trouvées avec les corps de saint Jacques le Majeur et de ses deux disciples, Athanase et Théodore ? L'archevêque, examinant toutes choses selon les règles de la discipline ecclésiastique, avec un jugement prudent et éclairé se déclara pour l'affirmative et approuva. Ensuite le même Vénérable Frère, archevêque de Compostelle, Nous envoya la relation de tous ces faits, avec sa sentence, et Nous supplia de confirmer cette sentence par le jugement suprême de Notre autorité apostolique.

Nous, ayant reçu avec bienveillance la demande qu'on Nous a adressée, et sachant parfaitement que le tombeau vénérable de saint Jacques le Majeur peut, à juste titre compter parmi les plus célèbres sanctuaires que les chrétiens honorent dans tout l'univers et qu'ils y font des pèlerinages sacrés pour satisfaire les vœux qu'ils ont émis ; sachant en outre que Nos Prédécesseurs, Paschal II, Calliste II, Eugène III, Anastase IV et Alexandre III, par diverses Constitutions, l'ont enrichi et comblé de privilèges et d'honneurs, Nous voulons que pour une affaire si importante soit employée toute la diligence dont le Saint-Siège a toujours coutume d'user.

C'est pourquoi de la Sacrée Congrégation des Rites Nous avons nommé quelques-uns des Cardinaux S. R. E., à savoir : Dominique Bartolini, préfet ; Raphaël Monaco Lavalette, Miecislav Ledochowski, Aloys Serafini, Lucide-Marie Parrochi, Ange Brianchi et Thomas Zigliara ; et de cette même Congrégation, les Prélats officiels, Nos chers Fils, Maître Vincent Nussi, protonotaire apostolique ; Laurent Salseti, préposé aux actes ; Augustin Caprara, postulateur des canonisations, et avec eux, Aloys Lauri, assesseur. Nous leur avons confié à tous ensemble cette affaire à examiner, l'assemblée ayant eu lieu au palais du Vatican le 20 mai de l'année courante, tous, appelés au scrutin, ont donné cette réponse : « *dilata et ad mentem* ». Leur sentiment fut que quelques points de haute importance soient examinés avec plus de soin.

Afin que cette affaire reçût une prompte solution, Nous avons ordonné au cher Fils, Maître Augustin Caprara, promoteur du Saint-Office, de se rendre à Compostelle, et là, d'examiner chaque chose en détail, d'enquêter et de faire un rapport. Celui-ci a reçu la déposition des témoins, après avoir exigé d'eux le serment, pesé les objections contradictoires qui paraissaient résulter de leurs dépositions, interrogé les maîtres en archéologie, histoire et anatomie de Madrid et de Compostelle et demandé leur

avis ; il a inspecté les ruines du plus ancien *loculus*, les a comparées avec celles qui ont servi à faire le tombeau contenant les reliques, a examiné le lieu sous l'abside où elles furent trouvées ; enfin il a interrogé les naturalistes expérimentés sur chaque partie des saints ossements. Arrivé à Rome, il a fait de la mission qui lui a été confiée un rapport complet.

De suite, le comité susdit fut convoqué à nouveau et l'assemblée tenue au Vatican le 19 juillet de cette année. Tout doute dissipé, la lumière de la vérité brillant d'un vif éclat, à la question proposée, à savoir : « Si la sentence portée par le Cardinal archevêque de Compostelle sur l'identité des reliques qui ont été trouvées au centre de l'abside de la grande chapelle de la basilique métropolitaine et qu'on dit être de saint Jacques le Majeur apôtre et de ses disciples Athanase et Théodore, doit être confirmée dans le cas et pour le but dont il s'agit ? » Nos chers Fils, les Cardinaux et les Prélats officiels, considérant que tout ce qui a été proposé est vrai et prouvé de telle sorte que nul ne peut le révoquer en doute et que la connaissance de la chose a la certitude demandée par les Saints Canons et par les Constitutions des Saints Pontifes Nos Prédécesseurs, ont répondu à la question : « *Affirmative, seu sententiam esse confirmandam* ». Affirmativement, c'est-à-dire que la sentence de l'archevêque est confirmée.

Quand Nous avons appris cette solution de Notre cher Fils, Dominique Cardinal Bartolini, préfet de ladite Congrégation des Rites, Nous avons éprouvé une grande joie et de tout Notre cœur Nous avons rendu grâces à Dieu Tout-Puissant, qui a permis à l'Eglise, dans des temps si troublés, de s'enrichir de ce nouveau trésor. Aussi, volontiers Nous approuvons et confirmons la sentence portée par la Sacrée Congrégation des Rites, spécialement chargée de cette affaire. En outre, Nous ordonnons que, le 25 juillet, jour de la fête de saint Jacques, notre décret de confirmation soit publié du haut de l'ambon dans l'église de la nation espagnole de Sainte-Marie de Mont-Serrat, à Rome, après la lecture de l'Evangile, en présence de Notre cher Fils Dominique Cardinal Bartolini, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et des chers Fils Maîtres Laurent Salvati, préposé aux actes, Augustin Caprara, promoteur du Saint-Office, avec Aloys Lauri, assesseur, et Jean Ponzi, pronotaire.

Et maintenant ce qui d'après le décret cité a été établi par un document solennel de l'autorité apostolique, et pour confirmer encore par un nouvel acte de Notre autorité, suivant l'exemple de Nos Prédécesseurs Benoît XIII, Pie VII et Pie IX, qui ont porté un jugement au sujet de l'identité des corps des saints Augustin, pontife docteur, François d'Assise, Ambroise, pontife docteur, Gervais et Protais, martyrs ; Nous aussi, tout doute et controverse cessant, Nous approuvons et confirmons par Notre autorité apostolique, de science certaine et de Notre propre mouvement, la sentence de Notre Vénérable Frère, Cardinal archevêque de Compostelle, au sujet de l'identité des saints corps de saint Jacques le Majeur, apôtre, et de ses saints disciples Athanase et Théodore ; et Nous décrétons que cette sentence doit être sûre et valide à perpétuité. En outre, Nous voulons et ordonnons qu'il ne soit permis à personne de séparer, enlever, transporter les saintes reliques ou quelques particules de ces reliques qui reposent dans le vieux tombeau et sur lequel est apposé le sceau, et cela sous peine d'excommunication *latae sententiae* - dont l'absolution est rigoureusement réservée à Nous et à Nos successeurs.

C'est pourquoi, Nous confions et ordonnons à Nos Vénérables frères Patriarches, Archevêques, Evêques et autres Prélats de publier solennellement ces présentes Lettres, chacun dans province, diocèse et cité, de la meilleure manière qu'il jugera à propos, afin que cet événement très heureux soit partout connu et que tous les chrétiens le célèbrent avec un zèle et une piété plus grande, et qu'ils entreprennent les pieux pèlerinages à ce saint tombeau, comme nos ancêtres avaient coutume de le faire.

Et afin que Nous puissions d'une manière plus efficace implorer le patronage de saint Jacques et de ses disciples pour la sainte Eglise de Dieu et l'univers catholique, à tous et à chaque chrétien de l'un et l'autre sexe qui, vraiment pénitents, s'étant confessés le jour indiqué par les Ordinaires des lieux et ayant reçu le saint Corps du Christ dans les églises dédiées à saint Jacques, ou dans celles désignées par l'Ordinaire, auront adressé à Dieu de ferventes prières par l'intercession de saint Jacques, pour les nécessités urgentes et les besoins présents de l'Eglise, pour son exaltation, l'extirpation des hérésies et des sectes impies, Nous accordons avec bienveillance dans le Seigneur, par la teneur de ces Lettres, une indulgence plénière et la rémission de tous les péchés, indulgence qui, par mode de suffrage, peut être appliquée aux âmes du Purgatoire.

Et puisque la très noble nation espagnole, par la puissance merveilleuse de saint Jacques, a conservé intègre et inviolée la foi catholique, afin que Dieu dans sa miséricorde lui accorde la grâce, par la protection et l'intercession de son Patron, qu'au milieu de tant d'erreurs elle maintienne son âme dans la sainteté de la religion ancestrale et dans l'ardeur de la piété, Nous accordons le très grand privilège donné par Alexandre III, Notre Prédécesseur, de jouir de l'indulgence plénière du Jubilé l'année où la fête de saint Jacques, 25 juillet, tombe un dimanche. Nous l'accordons aussi pour l'année prochaine, puisqu'on fera partout, le même jour, des fêtes solennelles en l'honneur de l'invention et de l'exaltation de son corps, en suivant le mode et avec les mêmes facultés contenues dans la Constitution du même Pontife, en date du 25 juillet de l'année 1179.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre, aux calendes de novembre, septième année de Notre Pontificat.

C. Card. Sacconi, *prodataire*.

F. Card. Chigi.